

Le Grand Narbonne et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aude renforcent leur collaboration au service des entreprises du territoire

Bertrand Malquier, Maire de Narbonne et Président du Grand Narbonne et Louis Madaule, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aude sont réunis aujourd'hui à l'occasion de la signature de la convention de partenariat qui renforce les collaborations entre les deux institutions. Pour faire face à la concurrence entre les territoires, la Communauté d'agglomération et la CCI Aude conjuguent leurs compétences et missions pour soutenir l'attractivité du territoire, le développement économique et l'emploi grâce à une offre de services aux entreprises coordonnée.

Outre l'aménagement de l'espace communautaire, le Grand Narbonne, compétent en matière de développement économique, assure l'aménagement et la gestion des zones d'activités soit 650 hectares dont 126 hectares en cours d'étude, la politique locale du commerce et de l'artisanat, l'agriculture ainsi que la promotion du tourisme et les actions de développement économique. L'agglomération œuvre également en faveur de l'emploi et de l'émergence des projets de création d'entreprises.

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Aude est un acteur du développement économique qui agit en proximité et propose une offre de services à destination des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs. Son action se décline sur l'accompagnement des porteurs de projets à la création ou à la reprise d'entreprise, l'accompagnement de l'entrepreneur sur toutes questions liées à son activité, et l'accompagnement des collectivités en matière d'études et analyse du territoire, et accompagnement de la stratégie territoriale.

Forts de leurs compétences respectives, le Grand Narbonne et la CCI Aude se rapprochent pour renforcer les synergies, coordonner leurs actions et compléter notamment les services développés par la CCI au profit des entreprises du territoire. Accompagnement au développement des entreprises et de l'emploi, promotion du territoire, études et stratégie figurent parmi les principaux axes de cette convention.

Afin de **soutenir l'implantation de nouvelles entreprises ou le développement des entreprises existantes**, le Grand Narbonne et la CCI vont co-construire des outils et mettre en place des instances pour simplifier les demandes d'implantation. Pour exemple, une procédure de collecte des demandes d'implantation à destination de tous les partenaires publics ou privés sera mise en place afin de créer une porte d'entrée unique à toute demande d'implantation, d'extension ou de transfert d'activité sur le territoire. Un comité de pilotage se réunira deux fois par an.

Concernant le **développement et le maintien du commerce**, les deux institutions coordonnent leurs actions sur les questions d'implantation, les dispositifs d'aides financières à l'immobilier d'entreprise ou encore sur l'aide aux commerces de centre-ville et à l'artisanat portés par l'agglomération.

Lauréat du second programme Territoire d'Industrie (2024-2027), le Grand Narbonne renforce les liens avec les entreprises pour favoriser le développement industriel du territoire et la structuration des filières professionnelles locales, accélérer la transition énergétique et renforcer l'attractivité. Le Grand Narbonne et la CCI déclineront plusieurs actions dont **la promotion de l'industrie audoise au travers d'événements existants ou à venir**, en lien avec le **club Industrie de la CCI**. Ces manifestations s'inscrivent dans le programme d'animation du Grand Narbonne tels que les forums de métiers ou d'enseignement supérieur, le Challenge national de l'ingénieur, ainsi que les visites d'entreprises.